

LE DEBAT PATRONAL

Edition du 09 juillet 2021

Thème :

Sortir du piège fiscal : la fiscalité en débat !

SYNTHESE

Accentué par le contexte de crises que connaît le pays depuis quelques années, le débat sur la fiscalité cristallise désormais le dialogue public-privé au Cameroun. Face à la récurrence des griefs et récriminations sans cesse soulignées et dénoncées par les Entreprises, le Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) a décidé d'y consacrer la 3^{ème} édition de son rendez-vous d'échanges de haut niveau « Le Débat Patronal ».

Afin de marquer le coup et en faire une étape clé des plaidoyers menés sur le sujet, l'organisation de cette édition a été délocalisée à Yaoundé, siège des institutions. Autour du panel de haut niveau mobilisé pour la circonstance, des membres du Gouvernement et des hauts responsables administratifs y ont été conviés pour échanger, avec les chefs d'entreprises sur ce sujet, source de divergences, d'incompréhensions et de malentendus.

En guise de propos d'accueil, Madame **Aline Valérie MBONO**, Directrice Exécutive du GICAM a souhaité la bienvenue au parterre de personnalités du monde de l'Entreprise, des milieux administratifs et académiques ayant fait le déplacement. Elle en a profité pour préciser les objectifs de la rencontre, ses enjeux et les motivations du choix de cette thématique dans le cadre des actions du Patronat.

Sous la modération de **Monsieur Alain FOKA**, Journaliste de renom en service à Radio France Internationale, le débat s'est articulé autour de la présentation du key note speaker et d'échanges interactifs entre le panel de discussions et les participants.

Dr Yves Ekoué AMAÏZO, Chief Executive Officer de MutAgile, en sa qualité de key note speaker, a précisé les clés du débat dans une présentation articulée en sept points.

Abordant la fiscalité comme ressource, il a relevé que la persistance des incompréhensions oblige l'Etat et le Patronat à des négociations pour rompre la perception de la fiscalité comme un tribut payé par les plus petits à un monstre toujours plus gourmand. Si la fiscalité apparaissait déjà comme la préoccupation première des chefs d'entreprises depuis quelques années, la crise Covid-19 oblige plus que jamais à lever les murs de l'incompréhension, de l'unilatéralisme et de l'intransigeance. Il s'agit notamment de rompre la tendance à la dépendance budgétaire illustrée par le poids des Emprunts et Dons qui ne cessent de croître dans le budget de l'Etat au détriment des

recettes propres (Recettes fiscales, Impôts et taxes internes, Droits et taxes à l'import et à l'export et Autres recettes). Pour cela, l'expert propose un changement de paradigme pour viser l'efficacité de la fiscalité (adaptation régionale et sectorielle, limitation des exonérations, plus d'accompagnement et moins de sanctions, préférence national) et la redevabilité aux contribuables.

Ce changement de paradigme pourra s'appuyer sur des exemples de politique et pratiques fiscales de quelques pays considérés comme références. Ceux-ci se distinguent par leurs capacités à mobiliser la fiscalité / l'impôt à des fins économiques, sociales, environnementales et culturelles et surtout par la qualité du débat contradictoire entre les « partenaires fiscaux ». Si le Cameroun a fait des efforts dans la réduction du temps moyen consacré aux opérations de paiement des taxes, impôts et contributions et du nombre de paiements effectués en moyenne par les Entreprises entre 2014 et 2018, il n'en demeure pas moins que la marge de progression reste très grande. De fait, il faut encore 624 heures, l'équivalent de 78 jours ouvrés, pour effectuer 44 paiements fiscaux par an.

Evoquant la problématique de la taxation uniforme du Chiffre d'Affaires, il a relevé l'évolution contrastée des recettes fiscales (+66%) par rapport à celle du chiffre d'affaires des Grandes Entreprises (-15%) entre 2013 et 2017. A l'évidence, la priorité de l'administration fiscale de passer de la taxation des bénéficiers (33%) à la taxation du Chiffre d'affaires (2,2 %) a créé un effet pervers puisque la part des Grandes Entreprises qui payaient l'essentiel (plus de 60-70% des recettes fiscales de l'Etat) s'est considérablement réduite.

Le key Note Speaker est ensuite revenu sur les propositions déjà faites par le GICAM, organisation dont les contributions des membres représentent à peu près 70% des Recettes fiscales de l'Etat. Il a en particulier relevé celles portant sur l'élargissement de l'assiette fiscale, l'augmentation du rendement de l'impôt et la stimulation de la croissance économique par l'amélioration de la compétitivité et de la productivité des Entreprises.

Pour le patronat, l'avènement d'une fiscalité de développement devrait se conjuguer avec la sortie d'un cadre fiscal imprévisible, changeant, instable, complexe et inéquitable pour aller vers plus de simplifications, plus d'agilité et surtout vers une compréhension mutuelle et holistique de la fiscalité. C'est cette fiscalité de développement qui conditionne l'attractivité de l'Etat et des Entreprises.

Au final, le **Dr Yves Ekoué AMAÏZO** a indiqué que le débat oppose aujourd'hui deux visions de la fiscalité. Une préconise l'utilisation de la fiscalité / impôt à des fins de création de valeurs économiques, sociales, environnementales et l'autre qui repose essentiellement sur les équilibres budgétaires. La conciliation indispensable entre ces impératifs économiques et budgétaires devra reposer entre autres sur :

- (i) l'institutionnalisation du dialogue public-privé de la gouvernance fiscale ;

- (ii) l'efficacité de la gouvernance fiscale de l'Etat et ses institutions ;
- (iii) l'organisation d'une sécurité juridique et judiciaire africanisée ;
- (iv) la mise en place d'institutions (publiques, privées, et publiques-privées) d'incitations à la création de richesses pérennes et respectueuses de l'environnement ;
- (v) la préservation de la performance des entreprises (paiement de la dette intérieure, élargissement de l'assiette fiscale, soutien à l'investissement) dans le cadre de règles prévisibles et équitables ;
- (vi) l'adaptation aux meilleures pratiques fiscales internationales.

Le Panel de discussions autour duquel ont été organisés les échanges était composé de :

- Madame **Laure KENMOGNE DJOUMESSI**, Conseil fiscal agréée CEMAC et Conseil juridique, Fondatrice, Associée - Gérante de Juritax Conseil et Présidente de la Commission Fiscale parafiscale et douanière du GICAM ;
- Monsieur **Dominique TATY**, Conseil Juridique et Fiscal, Associé, PwC Côte d'Ivoire et Président de la Commission Fiscale de la CGECI ;
- Monsieur **Emmanuel WAFO FOKO**, Promoteur et Gérant de MIT AFRICA SARL, Président de la Commission Economie et Développement de l'Entreprise du GICAM ;
- Monsieur **Alain Symphorien NDZANA**, Expert fiscal.

En sa qualité de Présidente de la Commission Fiscale parafiscale et douanière du GICAM, Mme **Laure KENMOGNE DJOUMESSI** a insisté sur les griefs et préoccupations des chefs d'entreprises, en particulier sur l'impôt forfaitaire minimum (IMF) adossé sur le chiffre d'affaires. S'agissant des relations avec l'administration fiscale, le GICAM se contente de relayer les préoccupations des entreprises qui sont claires et irréductibles. Se faisant, le Groupement n'a jamais manqué de saluer les avancées lorsqu'elles sont intervenues notamment en matière de digitalisation mais regrette la qualité du dialogue et de la consultation qui restent très souvent de façade et semblent être menés uniquement pour des besoins de forme.

Partageant les enjeux budgétaires de l'impôt, le GICAM a fait des propositions d'élargissement de l'assiette dont certaines ont été reprises par l'Administration fiscale. Il convient d'aller plus loin en explorant d'autres niches comme le foncier, limiter les dépenses fiscales et juguler l'évasion fiscale. Cependant, un dialogue sincère soutenu par une réelle volonté d'avancer est indispensable.

Les préoccupations des chefs d'entreprises ont été renchériées par Monsieur **Emmanuel WAFO FOKO** qui a souligné l'ampleur plus grande de celles-ci en ce qui concerne les PME. Ces dernières sont d'autant plus fragilisées que les contre parties en termes d'infrastructures et de services publics ne sont pas toujours au rendez-vous.

Monsieur **Dominique TATY** a indiqué que c'est sur la qualité du dialogue qu'ont reposé les avancées réalisées par la Côte d'Ivoire au cours des dernières années en matière fiscale. L'administration fiscale et le Patronat ivoirien échangent notamment régulièrement dans le cadre du Cercle d'échanges et de réflexion, instance dont la présidence est tournante et qui permet en particulier d'asseoir une prévisibilité fiscale. S'agissant de l'IMF, il est de 0,5% du chiffre d'affaires mais plafonné à 35 millions par an. Malgré ce plafonnement, des réflexions sont tout de même en cours pour envisager sa suppression pure et simple.

Par ailleurs, l'administration fiscale et le Patronat se retrouvent également dans le cadre du Comité de suivi de remboursement des crédits de TVA, instance également paritaire. Il est également ressorti de ses propos que grâce aux améliorations apportées dans sa gouvernance interne, le fisc ivoirien est désormais mieux outillé pour traquer les fraudeurs.

Pour sa part, Monsieur **Alain Symphorien NDZANA** a apporté des précisions sur les caractéristiques du système fiscal camerounais. Celui-ci est déclaratif et présente des performances insuffisantes en termes de recouvrement des recettes. Le taux de pression fiscale, bien qu'ayant évolué au cours des dernières années, n'est que de 13-14% alors que la moyenne africaine est de 18%. En outre, il est estimé que la réalisation des ODD requiert un taux de pression fiscale de l'ordre de 20% du PIB. Contrairement à ce que les plaintes récurrentes des chefs d'entreprises pourraient laisser croire, les impôts les plus rentables sont la TVA et les taxes sur les biens et services ; loin devant l'impôt sur les bénéficiaires. De son point de vue, la clé pour sortir de ce dialogue de sourds reste l'élargissement de l'assiette qui passe par la lutte contre l'économie souterraine, la réduction des dépenses fiscales mais surtout la création de la richesse à travers la structuration des filières de production ; prérogative qui ne relève malheureusement pas de l'administration fiscale.

Dans le cadre d'un échange interactif, ces interventions des panélistes ont été complétées par diverses observations et propositions de participants au débat. Entre autres personnalités qui se sont exprimées :

- M. **Grégoire OWONA**, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale ;
- M. **Gabriel DODO NDOKE**, Ministre des Mines, de l'Industrie et du développement technologique ;
- M. **Philippe TAGNE NOUBISSI**, Directeur Général de DOVV ;
- M. **Guy Honoré TCHENTE**, Conseil Fiscal ;
- M. **Du Prince TCHAKOTE**, Economiste au Bureau du FMI à Yaoundé ;
- M. **Jules DIFFO**, Chef Cellule de la législation à la DGD ;
- M. **Richard EVINA OBAM**, Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Pr **MINKOA SHE**, Recteur de l'Université de Yaoundé II ;
- M. **Samuel Dieudonné MOTH**, Député à l'Assemblée Nationale ;
- M. **Dieudonné ESSOMBA**, Expert économiste ;
- Mme **Reine TAMO**, Conseiller Fiscal,

- M. **Hervé Emmanuel NKOM**, Expert Financier ;
- S.E. **Philippe VAN DAMME**, Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun ;
- M. **Emmanuel DE TAILLY**, Directeur Général du Groupe SABC ;
- M. **Jean Paulin JIOTSA**, Promoteur de l'entrepreneuriat.

Les sujets évoqués par ces derniers ont entre autres portés sur :

- La multiplicité néfaste des contrôles fiscaux ;
- La présomption de culpabilité dont souffrent les chefs d'entreprises auprès des inspecteurs des impôts ;
- Le rôle citoyen de l'entreprise qui est loin d'être la propriété stricte de son promoteur ;
- Le poids des recommandations / injonctions du FMI ;
- Le poids des dépenses fiscales qui avoisinent 3-4% du PIB ;
- Le caractère non progressif des dépenses sociales car sur 100 F dépensés, seulement 20 F parviennent effectivement aux ménages pauvres cibles ;
- La nécessité de tenir compte du double caractère technique et politique du débat sur la fiscalité ;
- L'importance du climat de confiance dont la responsabilité de la construction incombe tant à l'Administration fiscale qu'au Patronat ;
- La nécessité d'avoir un regard holistique du sujet et d'y adjoindre les préoccupations telles que le niveau des salaires ;
- Les efforts de dialogue et les avancées opérées par l'administration fiscale au cours des dernières années, notamment la mise en place d'un Comité de réflexion sur les questions fiscales ;
- L'importance du civisme fiscal ;
- La pertinence d'une approche fiscale ciblée par secteur et par filières pour tenir compte des différentes spécificités ;
- L'engagement du Ministre des Mines, de l'Industrie et du développement technologique à porter la voix des industriels au sujet de l'IMF et son invitation adressée à ces derniers pour une concertation restreinte ;
- L'urgence d'une priorité à donner à la création des richesses ;
- La prise en compte de l'indispensable péréquation entre les contribuables car quels que soient les efforts d'élargissement de l'assiette, certains seront toujours amenés à payer pour d'autres ;
- La nécessité de sortir du mauvais formatage de l'économie actuel pour définir, dans le cadre de la projection stratégique, le rôle de l'entreprise et le rôle de l'entrepreneur ;
- Le besoin de mettre en avant les contre parties des prélèvements fiscaux pour renforcer l'acceptation de l'impôt qui renvoi finalement une question démocratique ;
- Le besoin impératif de débusquer et dénoncer les gros fraudeurs notamment dans le secteur du bois et de l'exploitation de l'or ;
- L'urgence à considérer la fiscalité non plus comme un objectif mais comme un outil dont l'efficacité doit être mesurée à l'aune de la création d'emplois, de la formalisation des Entreprises, de l'évolution de

- la dépendance vis-à-vis de l'extérieur en termes d'endettement et de la croissance ;
- La nécessité d'envisager un pacte de confiance entre l'Administration et la Patronat reposant sur des engagements d'une part de stabilité, de justice et de confiance et d'autre part d'efficacité, de transparence et de création de la valeur ;
 - Le renforcement de la transparence à travers la publication des efforts contributifs de chaque Entreprise ;
 - La prise en compte de la relève entrepreneuriale par l'appui et le financement des projets portés par les jeunes ;
 - Etc.

Le mot de clôture est revenu au Président du GICAM, Monsieur **Célestin TAWAMBA**, qui a d'abord tenu à remercier toutes les personnalités ayant fait le déplacement, les sponsors et l'ensemble du panel. Il a indiqué sa satisfaction sur la qualité des débats et des contributions ; qualité qui démontre, si l'on s'en doutait encore, que la fiscalité est un sujet important, un sujet qui ne concerne pas seulement l'administration fiscale et les Entreprises mais qui doit mobiliser toute la société.

Aussi, il a précisé qu'il n'a jamais été question pour le GICAM de faire le procès de quiconque mais d'œuvrer au rapprochement des idées afin de sortir du dialogue de sourds dans lequel le pays semble enlisé. Le GICAM, en aucun cas, ne défend les fraudeurs a-t-il martelé. Aussi, il est urgent de sortir de ce piège fiscal qui alimente l'informel.

Tant que ce système fiscal gardera son caractère confiscatoire, injuste, prédateur et opérera par embuscades, le Patronat se réserve le droit de porter la voix des entreprises, de débattre sans stigmatiser afin de trouver des solutions qui permettent au Cameroun d'avancer et d'être plus fort.

Pour cela, le Président du GICAM a réitéré son appel à un Pacte de confiance entre l'Administration fiscale et les Entreprises car celles-ci sont conscientes qu'elles n'existeraient pas s'il l'Etat n'était pas en capacité de remplir ses missions régaliennes.

C'est cet engagement et cette disponibilité du Patronat qui résumera cet Acte 3 du Débat Patronal du GICAM comme réponse à l'appel unanime des participants pour l'avènement d'un dialogue franc et constructif entre l'Administration fiscale et le Patronat.